



Règlement – Tour du Canton de Fribourg (Etat au 28.11.2023)

Le présent règlement s'applique pour toutes les épreuves du Tour du Canton de Fribourg.

Généralités :

Les étapes du Tour du Canton de Fribourg sont une série de courses individuelles inscrites au calendrier Swiss Cycling et qui sont donc soumises au règlement Swiss Cycling ainsi qu'à celui de l'Union Cycliste Internationale. Elles donnent également lieu à un classement général.

Toutes les manches sont inscrites en tant qu'épreuves régionales et sont ouvertes aux coureurs licenciés ainsi qu'au coureurs non-licenciés dès la catégorie U13.

En prenant le départ, le coureur confirme :

1. Avoir lu, compris et approuvé sans réserve le présent règlement ;
2. Avoir accepté les risques d'accident liés à la pratique du cyclisme de compétition ;
3. Avoir pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que sa santé ne sera pas mise en danger par la pratique intensive du cyclisme ;
4. Être couvert par une assurance responsabilité civile (« RC ») et d'une assurance accident qui n'exclut pas de ses prestations la pratique du cyclisme sur route en compétition ;
5. Qu'il respectera la Loi sur la Circulation Routière (LCR) en tout temps, en particulier il roulera exclusivement sur la voie de droite de la chaussée, y compris dans les virages et giratoires, et qu'il accordera la priorité aux autres usagers de la route lorsqu'il y a lieu ;
6. Qu'il respectera les directives des représentants de l'organisateur en tout temps ;
7. Que l'organisateur et ses représentants ne peuvent pas être tenus responsables en cas d'accident, de chute, de perte, de vol ou d'autres préjudices ;
8. Qu'il autorise l'utilisation et la diffusion de photographies prises durant la course dans des publications liées à ces épreuves ;
9. Qu'il autorise l'utilisation de photographies prises avant, pendant et après l'épreuve pour la promotion d'événements cyclistes ou pour illustrer des articles dans les journaux, sites web ou réseaux sociaux ;
10. Accepter que la course puisse être modifiée ou annulée sans indemnité compensatoire ;

Sécurité :

La sécurité doit rester la priorité de tous les participants à chaque instant.

La course se déroule sur des routes ouvertes aux autres usagers de la route. Tous les participants sont donc soumis à la Loi sur la Circulation Routière.

Le port d'un casque agréé par l'UCI est obligatoire durant l'intégralité de la course. Toutes les directives des commissaires doivent scrupuleusement être respectées.

Aucun véhicule, à l'exception des véhicules de l'organisation, n'est autorisé à suivre ou précéder un ou plusieurs coureurs.

Le Président de course et son comité d'organisation peuvent prononcer des sanctions en cas de non-respect du présent règlement, ou de comportement inadéquat. Les sanctions peuvent être sportives (retrait de points et/ou déclassement), pécuniaires (amendes) et aller jusqu'à la suspension de participation aux étapes du Tour du Canton de Fribourg (limitée ou non dans le temps).

Cérémonies protocolaires et réclamations :

Les réclamations peuvent être effectuées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des classements auprès du Président de l'épreuve ou du chronométrateur.

Les 3 premiers de chaque catégorie doivent se présenter et participer à la cérémonie protocolaire. Sauf disposition contraire, les coureurs doivent se présenter celle-ci en tenue de compétition. Les cérémonies protocolaires ont lieu au plus tôt 30 minutes après l'arrivée du dernier coureur.

Le coureur absent de la cérémonie protocolaire perd la totalité de ses points gagnés lors de l'étape.

Chaque organisateur est libre dans le choix des prix qu'il souhaite remettre aux coureurs.

Comportement et environnement :

La tolérance zéro est appliquée pour tout cycliste jetant ses emballages en course. Une amende de 50 CHF et 20 points de pénalité seront infligés à la première infraction. Lors de la deuxième infraction, une amende de 100 CHF sera perçue et assortie de la mise hors course du coureur concerné.

En cas de non-identification claire du coureur, l'amende sera infligée à l'équipe (team ou club) du coureur concerné.

Note : le coureur est uniquement autorisé à se débarrasser d'un ou plusieurs bidons les lançant au pied de son/ses accompagnant(s). Ceci est toléré dans la mesure où les bidons sont réutilisables. **Tout autre déchet sera sanctionné.**

Selon les conditions météorologiques, les organisateurs peuvent prendre toutes les décisions jugées nécessaires pour garantir la sécurité des participants.

Catégories :

Chez les jeunes, les catégories U13 filles, U13 garçons, U15 filles, U15 garçons, U17 filles, U17 garçons, U19 filles, U19 garçons sont similaires aux catégories nationales édictées par Swiss Cycling.

Pour les adultes, tous les dames sont regroupées dans la catégorie OPEN Dames. Les hommes adultes sont divisés en 2 catégories : OPEN -40 ans et OPEN +40 ans.

Pelotons :

Sur les épreuves en ligne et en côte, les pelotons pourront être les suivants, selon la volonté des organisateurs :

Possibilité 1 :

1. Peloton « écoliers » (U13-U15)
2. Peloton « autres catégories » (tous les coureurs dès U17)

Possibilité 2 :

1. Peloton « écoliers » (U13-U15)
2. Peloton « féminines + U17 » (U17 F/H + OPEN Dames)
3. Peloton « juniors + OPEN » (tous les coureurs masculin dès U19)

Sur les épreuves de type critérium (circuit de moins de 1.2 Km), les pelotons seront les suivants :

Possibilité 1 :

1. Peloton « écoliers » (U13-U15)
2. Peloton U17 hommes
3. Peloton U19 hommes
4. Peloton « féminines » (toutes les féminines dès U17)
5. Peloton OPEN -40 ans
6. Peloton OPEN +40 ans

Note : en cas de participation faible dans certaines catégories, des regroupements sont possibles entre les catégories U17 et U19, OPEN -40 ans et OPEN +40 ans ou encore entre OPEN +40 ans et U19.

Sur-classement / sous-classement :

- Les féminines U17 dont le niveau est débutant peuvent demander à l'organisation une rétrogradation dans la catégorie U15.
- Les coureurs, filles ou garçons, des catégories U15, U17 et U19 dont le niveau est excellent peuvent demander une promotion dans la catégorie immédiatement supérieure à la leur (au maximum).

Les sur-classements/sous-classements ne sont pas automatiquement accordés. Ils s'effectuent au moment de l'inscription auprès du chronométreur qui transmettra la demande au responsable route de l'Union Cycliste Fribourgeoise pour validation.

Si une demande est acceptée, elle restera valable ensuite pour le reste de la saison, sauf en cas de supériorité/infériorité manifeste constatée sur les épreuves.

Inscriptions :

Les inscriptions s'effectueront en ligne sur le site de la Pédale Romande, dans l'onglet « Tour du Canton de Fribourg ». Elles sont possibles selon le tarif indiqué sur la prescription jusqu'à 5 jours avant le départ de l'épreuve ou lorsque le nombre maximal de partants est atteint.

Les inscriptions sont considérées comme effectives une fois la finance d'inscription reçue sur le compte de la Pédale Romande.

Les inscriptions tardives (entre 5 et 1 jour avant l'épreuve) sont majorées de 10 CHF. Les paiements sur place après une inscription en ligne sont majorés de 5 CHF. **Les inscriptions sur place sont impossibles.**

Tarif des inscriptions :

Le montant est fixé à **10 CHF** pour les catégories U13, U15 et U17, **20 CHF** pour les catégories U19 et **25 CHF** pour les catégories OPEN.

Ce montant est fixe et commun à chacune des épreuves.

Classements généraux :

Les classements généraux suivants sont établis à la fin de chaque épreuve :

1. Classement général écoliers sur la base du classement scratch U13-U15 mixte
2. Classement général U17 hommes
3. Classement général U19 hommes
4. Classement général féminin, sur la base du classement scratch féminin dès U17
5. Classement général OPEN -40 ans
6. Classement général OPEN +40 ans
7. Classement général des clubs fribourgeois

Chaque épreuve rapporte 100 points au vainqueur, 80 points au 2^e, 70 points au 3^e, 65 points au 4^e, 62 points au 5^e, 60 points au 6^e, 59 points au 7^e puis un point de moins à chaque place supplémentaire.

Pour le classement des clubs, il est pris en considération les 3 meilleurs résultats individuels des coureurs pour chaque club et dans sa catégorie. Par exemple, un coureur U13 terminant 3^e scratch du classement des écoliers marquera 70 points au classement général individuel des écoliers, mais 100 points pour son club.

Un coureur doit terminer au minimum 2 étapes du Tour du Canton de Fribourg pour figurer dans le classement général final individuel.

Soirée de remise des prix :

Une soirée de remise des prix récompensant les meilleurs des différents classements généraux finaux est organisée en fin de saison, en principe au mois de novembre. Les coureurs concernés y sont conviés par courrier ou courriel.

Lors de cette soirée, les coureurs suivants sont récompensés :

- Les 3 premières filles U13 du classement général écoliers
- Les 3 premiers garçons U13 du classement général écoliers
- Les 3 premières filles U15 du classement général écoliers
- Les 3 premiers garçons U15 du classement général écoliers
- Les 3 premières U17 filles du classement général scratch féminin
- Les 3 premiers U17 garçons du classement général U17 garçons
- Les 3 premières U19 filles du classement scratch féminin
- Les 3 premiers U19 garçons du classement général U19 garçons
- Les 3 premières du classement général scratch féminin
- Les 3 premiers du classement OPEN hommes -40 ans
- Les 3 premiers du classement OPEN hommes +40 ans
- Le club vainqueur du classement des clubs fribourgeois

Note : si une concurrente U17 ou U19 termine sur le podium du classement général scratch féminin, elle sera appelée 2 fois sur le podium : dans sa catégorie et pour le classement scratch.

Transpondeurs et dossards :

Les transpondeurs et les dossards sont remis aux participants contre une licence, une pièce d'identité ou un billet de 50 CHF et devront être restitués en fin d'épreuve. Un dossard perdu ou endommagé par une négligence imputable au coureur est facturé 10 CHF, un transpondeur perdu ou endommagé est facturé 50 CHF. Le coureur est seul responsable de son transpondeur pendant la course.